

COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON  
HAUTE-LOIREEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024 À 20H30

<u>Date de la convocation</u> : le 23 octobre 2024	<u>Nombre de Membres</u> : 19
<u>Date de publication</u> : le 23 octobre 2024	Afférents au Conseil Municipal : 19
<u>Présidence de la Séance</u> : MIRMAND Laurent	En exercice : 19
<u>Secrétaire de Séance</u> : CARTIER Christine	Qui ont pris part à la délibération : 13 dont 1 pouvoir
<b>Numéro d'ordre de la présente délibération : 2024/082</b>	

**PRESENTS** : MIRMAND Laurent, CARTIER Christine, PROHET Michelle, DEMAS Paul, JOUVHOMME Karen, RAMOUSSE Michel, SALANON Gérard, PERGIER Odile, SOULAS Elisabeth, COUTANSON Frédéric, GIRARD Franck, MANIVIT Sandrine.

**EXCUSES** : CHAPPON Claude, DUMAS Yvette, FERRY Fabienne (a donné pouvoir à DEMAS Paul), VIGNAL Hervé, DELAVAY COURTIAL Caroline, PITAVY Benoît, CHARBONNIER Fanny.

**DELIBERATION N°2024/082 – VENTE DE LA PARCELLE A374 À MONSIEUR SYLVAIN FAUVET À LA SUITE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DU 8 OCTOBRE 2024**

**Rapporteur** : Laurent MIRMAND

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a, par délibération en date du 5 février 2024, autorisé le Maire à organiser la consultation des électeurs pour connaître leur avis quant à la vente de la parcelle A374 (5590 m<sup>2</sup>) section de commune de Vernet Chabre pour une somme de 1 788,80 € à Monsieur Sylvain FAUVET.

La consultation a eu lieu en mairie de Craponne-sur-Arzon le 8 octobre 2024 de 9h à 12h.

À l'issue des élections, le PV a été complété tel que suit :

- Nombre d'inscrits : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Ont voté favorablement : 10
- Ont voté contre : 0
- Ont voté nul : 2

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit maintenant d'entériner cette décision et de procéder aux démarches de vente auprès du notaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2411-16 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2024/006 en date du 5 février 2024, décidant

**AR Prefecture**

043-214300808-20241030-2024082-DE  
Reçu le 04/11/2024

d'organiser la consultation pour la parcelle A374 ;  
**Considérant** qu'il est nécessaire de conclure ces élections ;

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la vente de la parcelle A374 (5590 m<sup>2</sup>), section de commune de Vernet Chabre pour la somme de 1788,80 € à Monsieur Sylvain FAUVET ;
- D'autoriser le Maire à lancer la procédure de vente et à signer tous documents y afférents.

Pour extrait conforme au registre  
À CRAPONNE/ARZON,  
Le 30 octobre 2024

Laurent MIRMAND,  
Maire de CRAPONNE/ARZON

